

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 54

présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 3**

Substituer à l'alinéa 6 les deux alinéas suivants :

« a) À la première phrase du I, les mots : « deux régions contiguës » sont remplacés par les mots : « une région, lorsqu'ils sont limitrophes, » ;

« a bis) À la fin de la même phrase, les mots : « d'une région qui lui est limitrophe » sont remplacés par les mots : « de la région concernée. » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.